

RCS : SAVERNE Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00463 Numéro SIREN : 508 446 945 Nom ou dénomination : KOVACIC INDUSTRIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2020 sous le numéro de dépôt 2184

2008 B463

10 JUL. 2020

B2184

KOVACIC INDUSTRIESTRIBUNAL JUDICIAIRE
SAUJSociété par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros

10 JUL. 2020

SAVERNE

47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE

R.C.S. SAVERNE 508 446 945

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MARS 2020****Proposition et résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2019****DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des associés approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de **112.398,83 Euros** de la manière suivante conformément aux articles 7-2 et 30 des statuts, savoir :

Origine du résultat à affecter :

Report à Nouveau antérieur	69,27 €
Résultat de l'exercice	112 398,83 €
Autres réserves	- €
Total :	112 468,10 €

Affectation proposée :

Réserve légale	- €
Dividendes prioritaire au titulaire des actions de préférence "B"	100 209,40 €
Dividendes à tous les associés	- €
Autres Réserves	12 000,00 €
Report à Nouveau	258,70 €
Total :	112 468,10 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et dans les délais légaux par inscription en comptes courants des actionnaires ou versement direct entre les mains des actionnaires, au prorata de leurs droits.

K

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices, éligibles ou non à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts, se sont élevées à :

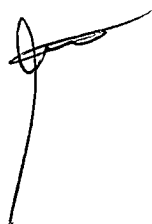
Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Résultats exercice 2018	NEANT	NEANT	100 209,40 €
Résultats exercice 2017	NEANT	NEANT	NEANT
Résultats exercice 2016	NEANT	NEANT	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 Mars 2020 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

M. Joseph KOVACIC
Le Président



KOVACIC INDUSTRIES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros**

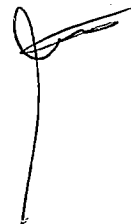
**47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE**

R.C.S. SAVERNE 508 446 945

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes

M. Joseph KOVACIC
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

SASU KOVACIC INDUSTRIES

47 rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM BRUCHE

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

 Sommaire**1. BILAN**

Bilan actif	1
-------------	---

Bilan passif	2
--------------	---

2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	3
--------------------	---

Compte de résultat (suite)	4
----------------------------	---

3. ANNEXE **5**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 630	18 180	450	
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 530	174 560	25 970	39 275
Autres immobilisations corporelles	20 515	17 207	3 309	3 343
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	6 155		6 155	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 330	212 947	129 383	136 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	862 119		862 119	891 500
En-cours de production (biens et services)	63 720		63 720	67 956
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	467 590	7 958	459 632	505 649
Autres créances	48 770		48 770	83 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	318 037		318 037	291 143
Charges constatées d'avance (3)	3 698		3 698	1 695
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 763 934	7 958	1 755 976	1 841 218
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 106 264	220 905	1 885 360	1 977 337
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	737 000	701 000
Report à nouveau	69	33
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 399	136 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 436 388	1 424 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316	346
Emprunts et dettes financières diverses (3)	209	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	374 841
Dettes fiscales et sociales	165 970	177 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70	157
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	448 971	553 137
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 885 360	1 977 337
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	448 871	553 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316	346
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 108 246	3 236 385
Production vendue (services)	190 392	197 586
Chiffre d'affaires net	3 298 638	3 433 971
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	-4 236	15 391
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	83	22 070
Autres produits	12	14
Total I	3 294 497	3 471 446
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 835 362	2 031 489
Variations de stock	29 381	-8 581
Autres achats et charges externes (a)	397 994	394 806
Impôts, taxes et versements assimilés	43 812	46 895
Salaires et traitements	540 556	538 387
Charges sociales	288 783	297 953
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 520	18 122
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 326	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	6 465
Total II	3 154 750	3 325 537
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	139 747	145 909
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 668	17 975
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	18 668	17 975
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 525	11 164
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 525	11 164
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 143	6 811
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)	147 891	152 721

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	35 527	16 474
Total des produits (I+III+V+VII)	3 313 201	3 489 421
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 200 802	3 353 174
BENEFICE OU PERTE	112 399	136 247
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 885 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 399 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 800		18 630
Immobilisations incorporelles	89 330	1 800		91 130
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	850	26 764	200 530
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256		2 891	15 365
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717	1 980		2 697
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 155		6 155
Immobilisations corporelles	250 871	8 985	29 655	230 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	361 201	10 785	29 655	342 330

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 800	8 985		10 785
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 800	8 985		10 785
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 655		29 655
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		29 655		29 655

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	72 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	72 500

Le poste « Fonds commercial » s'élève à 72 500 € et concerne l'acquisition du fonds exploité par la société.

Conformément à l'article 214-15 du PCG, et en vertu de la présomption de non limitation de la durée d'utilisation (PCG Art. 214-3), ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation réalisé sur la base des éléments de rentabilité et de Chiffres d'Affaires qui ne révèle pas de perte de valeur durable.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
Immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 169	14 156	26 764	174 560
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 980	1 549	2 891	13 638
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	649	466		1 114
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	208 252	16 170	29 655	194 767
ACTIF IMMOBILISE	225 082	17 520	29 655	212 947

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 541 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	467 590	467 590	
Autres	48 770	48 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 698	3 698	
Total	541 058	520 058	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 847
Fact. à établir Kovacic Hab.	218 780
Total	223 626

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 448 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316	316		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	282 306		
Dettes fiscales et sociales	165 970	165 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	279	279		
Produits constatés d'avance				
Total	448 871	448 871		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			/	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	209			

Charges à payer

	Montant
FNP Kovacic habitat	133 327
FNP Magar M2A	4 680
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 216
FNP Mga	5 184
FNP Kovacic SC	1 386
Agios courus à payer	316
CAP formation continue	181
CAP effort de logement	2 656
Total	156 946

 Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 698		
Total	3 698		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 108 246		3 108 246
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	190 392		190 392
TOTAL	3 298 638		3 298 638

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Informations relatives aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Compte tenu de l'épidémie de Covid 19 qui sévit actuellement et des incertitudes quant à la date de reprise de l'activité économique, le chiffre d'affaires et le résultat de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 seront très certainement impactés à la baisse.

La société a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour limiter ces impacts:

- mise en activité partielle de salariés,
- report d'échéances fiscales et sociales.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2019 s'est élevée à 3 904 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 19 423.46 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Le calcul de ce passif social valorisé au 31 décembre 2019 par la banque s'élève à 42 007 Euros.

KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur le Bilan et les Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société KOVACIC INDUSTRIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

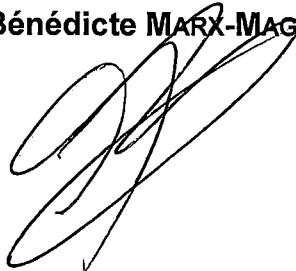
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

STRASBOURG, le 28 février 2020

Le Commissaire aux Comptes,
MAGAR AUDIT ET ASSOCIES

Bénédicte MARX-MAGAR

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	18 630	18 180	450	
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 530	174 560	25 970	39 275
Autres immobilisations corporelles	20 515	17 207	3 309	3 343
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	6 155		6 155	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 330	212 947	129 383	136 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	862 119		862 119	891 500
En-cours de production (biens et services)	63 720		63 720	67 956
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	467 590	7 958	459 632	505 649
Autres créances	48 770		48 770	83 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	318 037		318 037	291 143
Charges constatées d'avance (3)	3 698		3 698	1 695
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 763 934	7 958	1 755 976	1 841 218
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 106 264	220 905	1 885 360	1 977 337
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	737 000	701 000
Report à nouveau	69	33
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 399	136 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 436 388	1 424 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316	346
Emprunts et dettes financières diverses (3)	209	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	374 841
Dettes fiscales et sociales	165 970	177 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70	157
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	448 971	553 137
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 885 360	1 977 337
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	448 871	553 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316	346
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 108 246	3 236 385
Production vendue (services)	190 392	197 586
Chiffre d'affaires net	3 298 638	3 433 971
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	-4 236	15 391
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	83	22 070
Autres produits	12	14
Total I	3 294 497	3 471 446
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 835 362	2 031 489
Variations de stock	29 381	-8 581
Autres achats et charges externes (a)	397 994	394 806
Impôts, taxes et versements assimilés	43 812	46 895
Salaires et traitements	540 556	538 387
Charges sociales	288 783	297 953
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 520	18 122
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 326	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	6 465
Total II	3 154 750	3 325 537
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	139 747	145 909
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 668	17 975
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	18 668	17 975
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 525	11 164
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 525	11 164
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 143	6 811
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	147 891	152 721



Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	35 527	16 474
Total des produits (I+III+V+VII)	3 313 201	3 489 421
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 200 802	3 353 174
BENEFICE OU PERTE	1 112 399	136 247
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 885 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 399 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 800		18 630
Immobilisations incorporelles	89 330	1 800		91 130
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	850	26 764	200 530
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256		2 891	15 365
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717	1 980		2 697
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 155		6 155
Immobilisations corporelles	250 871	8 985	29 655	230 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	361 201	10 785	29 655	342 330



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 800	8 985		10 785
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 800	8 985		10 785
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 655		29 655
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		29 655		29 655

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	72 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	72 500

Le poste « Fonds commercial » s'élève à 72 500 € et concerne l'acquisition du fonds exploité par la société.

Conformément à l'article 214-15 du PCG, et en vertu de la présomption de non limitation de la durée d'utilisation (PCG Art. 214-3), ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation réalisé sur la base des éléments de rentabilité et de Chiffres d'Affaires qui ne révèle pas de perte de valeur durable.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
Immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 169	14 155	26 764	174 560
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 980	1 549	2 891	13 638
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	649	466		1 114
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	208 252	16 170	29 655	194 767
ACTIF IMMOBILISE	225 082	17 520	29 655	212 947



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 541 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	467 590	467 590	
Autres	48 770	48 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 698	3 698	
Total	541 058	520 058	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 847
Fact. à établir Kovacic Hab.	218 780
Total	223 626



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 499 999,88 euros décomposé en 14 115 titres d'une valeur nominale de 35,42 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

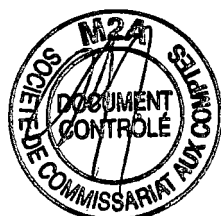
Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 448 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316	316		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	282 306		
Dettes fiscales et sociales	165 970	165 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	279	279		
Produits constatés d'avance				
Total	448 871	448 871		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	209			

Charges à payer

	Montant
FNP Kovacic habitat	133 327
FNP Magar M2A	4 680
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 216
FNP Mga	5 184
FNP Kovacic SC	1 386
Agios courus à payer	316
CAP formation continue	181
CAP effort de logement	2 656
Total	156 946



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 698		
Total	3 698		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 108 246		3 108 246
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	190 392		190 392
TOTAL	3 298 638		3 298 638



Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2019 s'est élevée à 3 904 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 19 423.46 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Le calcul de ce passif social valorisé au 31 décembre 2019 par la banque s'élève à 42 007 Euros.



KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Conventions Réglementées

**Assemblée Générale d'Approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 17 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés d'une nouvelle convention mentionnée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En date du 10 janvier 2019, une convention de prestations de services a été conclue entre la Société KOVACIC DEVELOPPEMENT, d'une part, et les Sociétés KOVACIC HABITAT et KOVACIC INDUSTRIE, d'une autre part.

Au regard de cette même convention, la Société KOVACIC DEVELOPPEMENT a facturé à votre société la somme de 36.244 € H.T. au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Convention entre la SCI KOVACIC IMMO-E ET KOVACIC INDUSTRIES :

Un bail commercial entre la SCI KOVACIC IMMO-E et la SAS KOVACIC INDUSTRIES a été conclu au 1^{er} juin 2018 pour un ensemble immobilier de 3.421m² loué à partir du 1^{er} juin 2018 pour un loyer mensuel de 10.500 € HT.

Les loyers s'élèvent à 147.600 € H.T. sur l'exercice 2019.

La Société KOVACIC INDUSTRIES a pris en charge l'impôt foncier de la Société SCI KOVACIC IMMO-E pour un montant de 7.680 €.

B Refacturation entre KOVACIC INDUSTRIES ET KOVACIC HABITAT :

La Société KOVACIC INDUSTRIES facture à la Société KOVACIC HABITAT les produits fabriqués et livrés en fonction du Prix de Vente HT avec une remise variable selon la nature des produits variant de -40 % à -50 %. Le montant total des ventes est de 2.219.923 € HT.

Il convient de relever que le tarif ainsi pratiqué est conforme au tarif usuel avec les autres revendeurs.

La Société KOVACIC INDUSTRIES a refacturé à la Société KOVACIC HABITAT la mise à disposition de personnel pour l'année 2019 pour un montant de 172.291 € H.T.

Convention de partage des frais généraux et mise à disposition de personnel

Suite aux précédentes conventions, il a été prévu une refacturation des charges entre les deux parties en fonction des clés de répartitions.

Le total de ces refacturations pris en charge par la Société KOVACIC INDUSTRIES au titre de l'année 2019 s'élève à 45.777 € H.T.

La Société KOVACIC HABITAT a refacturé la mise à disposition de personnel, pour un montant de 65.329 € HT à la Société KOVACIC INDUSTRIES.

Poste d'Equipement :

La Société KOVACIC INDUSTRIES a facturé à la Société KOVACIC HABITAT une quote part du poste d'équipement soit la somme de 10.026 € H.T.

C. Convention entre Sc KOVACIC ET KOVACIC INDUSTRIES :

La Société Sc KOVACIC fait bénéficier la Société KOVACIC INDUSTRIES de ses compétences en matière de gestion et d'administration.

Le coût de ces prestations est fixé à 2,75 % du Chiffre d'Affaires de la société bénéficiaire.

A ce titre, pour l'année 2019, il a été décompté un montant HT de 49.455 € de prestation administrative.

Une convention de trésorerie a été conclue entre la Société Sc KOVACIC et la Société KOVACIC INDUSTRIE en date du 23 décembre 2010.

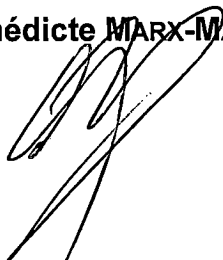
A ce titre, le compte courant de la Société Sc KOVACIC fait apparaître au 31 décembre 2019, un solde débiteur de 18.001 €.

Ce compte courant n'a pas fait l'objet de rémunération.

STRASBOURG, Le 28 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes,
MAGAR AUDIT & ASSOCIES (M2A)**

Bénédicte MARX-MAGAR



2008 B463

10 JUL. 2020

B2184

KOVACIC INDUSTRIESTRIBUNAL JUDICIAIRE
SAUJSociété par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros

10 JUL. 2020

SAVERNE

47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE

R.C.S. SAVERNE 508 446 945

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 MARS 2020****Proposition et résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 Décembre 2019****DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des associés approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de **112.398,83 Euros** de la manière suivante conformément aux articles 7-2 et 30 des statuts, savoir :

Origine du résultat à affecter :

Report à Nouveau antérieur	69,27 €
Résultat de l'exercice	112 398,83 €
Autres réserves	- €
Total :	112 468,10 €

Affectation proposée :

Réserve légale	- €
Dividendes prioritaire au titulaire des actions de préférence "B"	100 209,40 €
Dividendes à tous les associés	- €
Autres Réserves	12 000,00 €
Report à Nouveau	258,70 €
Total :	112 468,10 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et dans les délais légaux par inscription en comptes courants des actionnaires ou versement direct entre les mains des actionnaires, au prorata de leurs droits.

K

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices, éligibles ou non à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts, se sont élevées à :

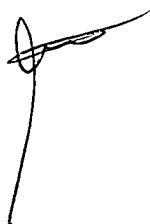
Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Résultats exercice 2018	NEANT	NEANT	100 209,40 €
Résultats exercice 2017	NEANT	NEANT	NEANT
Résultats exercice 2016	NEANT	NEANT	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 Mars 2020 :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

M. Joseph KOVACIC
Le Président



KOVACIC INDUSTRIES

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500.000 Euros**

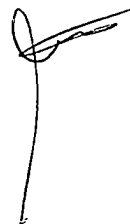
**47 Rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM / BRUCHE**

R.C.S. SAVERNE 508 446 945

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes

M. Joseph KOVACIC
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal stroke and a vertical line extending downwards.

SASU KOVACIC INDUSTRIES

47 rue de la Gare
67120 ERNOLSHEIM BRUCHE

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2019

 Sommaire**1. BILAN**

Bilan actif	1
-------------	---

Bilan passif	2
--------------	---

2. COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat	3
--------------------	---

Compte de résultat (suite)	4
----------------------------	---

3. ANNEXE	5
------------------	----------

 Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 630	18 180	450	
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 530	174 560	25 970	39 275
Autres immobilisations corporelles	20 515	17 207	3 309	3 343
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	6 155		6 155	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 330	212 947	129 383	136 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	862 119		862 119	891 500
En-cours de production (biens et services)	63 720		63 720	67 956
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	467 590	7 958	459 632	505 649
Autres créances	48 770		48 770	83 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	318 037		318 037	291 143
Charges constatées d'avance (3)	3 698		3 698	1 695
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 763 934	7 958	1 755 976	1 841 218
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 106 264	220 905	1 885 360	1 977 337
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	737 000	701 000
Report à nouveau	69	33
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 399	136 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 436 388	1 424 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316	346
Emprunts et dettes financières diverses (3)	209	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	374 841
Dettes fiscales et sociales	165 970	177 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70	157
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	448 971	553 137
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 885 360	1 977 337
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	448 871	553 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316	346
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 108 246	3 236 385
Production vendue (services)	190 392	197 586
Chiffre d'affaires net	3 298 638	3 433 971
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	-4 236	15 391
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	83	22 070
Autres produits	12	14
Total I	3 294 497	3 471 446
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 835 362	2 031 489
Variations de stock	29 381	-8 581
Autres achats et charges externes (a)	397 994	394 806
Impôts, taxes et versements assimilés	43 812	46 895
Salaires et traitements	540 556	538 387
Charges sociales	288 783	297 953
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 520	18 122
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 326	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	6 465
Total II	3 154 750	3 325 537
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	139 747	145 909
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 668	17 975
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	18 668	17 975
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 525	11 164
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 525	11 164
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	8 143	6 811
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)	147 891	152 721

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	35 527	16 474
Total des produits (I+III+V+VII)	3 313 201	3 489 421
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 200 802	3 353 174
BENEFICE OU PERTE	112 399	136 247
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 885 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 112 399 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 800		18 630
Immobilisations incorporelles	89 330	1 800		91 130
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	850	26 764	200 530
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256		2 891	15 365
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717	1 980		2 697
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 155		6 155
Immobilisations corporelles	250 871	8 985	29 655	230 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	361 201	10 785	29 655	342 330

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 800	8 985		10 785
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 800	8 985		10 785
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 655		29 655
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		29 655		29 655

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	72 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	72 500

Le poste « Fonds commercial » s'élève à 72 500 € et concerne l'acquisition du fonds exploité par la société.

Conformément à l'article 214-15 du PCG, et en vertu de la présomption de non limitation de la durée d'utilisation (PCG Art. 214-3), ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation réalisé sur la base des éléments de rentabilité et de Chiffres d'Affaires qui ne révèle pas de perte de valeur durable.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
Immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 169	14 156	26 764	174 560
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 980	1 549	2 891	13 638
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	649	466		1 114
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	208 252	16 170	29 655	194 767
ACTIF IMMOBILISE	225 082	17 520	29 655	212 947

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 541 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	467 590	467 590	
Autres	48 770	48 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 698	3 698	
Total	541 058	520 058	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 847
Fact. à établir Kovacic Hab.	218 780
Total	223 626

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 448 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316	316		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	282 306		
Dettes fiscales et sociales	165 970	165 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	279	279		
Produits constatés d'avance				
Total	448 871	448 871		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	209			

Charges à payer

	Montant
FNP Kovacic habitat	133 327
FNP Magar M2A	4 680
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 216
FNP Mga	5 184
FNP Kovacic SC	1 386
Agios courus à payer	316
CAP formation continue	181
CAP effort de logement	2 656
Total	156 946

 Notes sur le bilan**Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 698		
Total	3 698		

 Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 108 246		3 108 246
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	190 392		190 392
TOTAL	3 298 638		3 298 638

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Informations relatives aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus.

Compte tenu de l'épidémie de Covid 19 qui sévit actuellement et des incertitudes quant à la date de reprise de l'activité économique, le chiffre d'affaires et le résultat de l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 seront très certainement impactés à la baisse.

La société a d'ores et déjà pris les mesures suivantes pour limiter ces impacts:

- mise en activité partielle de salariés,
- report d'échéances fiscales et sociales.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs ;
 - o La dépréciation des créances clients ;
 - o Les impôts différés actifs ;
 - o L'estimation des passifs ;
- Le chiffre d'affaires ;
- Le coût du chômage partiel.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2019 s'est élevée à 3 904 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 19 423.46 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Le calcul de ce passif social valorisé au 31 décembre 2019 par la banque s'élève à 42 007 Euros.

KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur le Bilan et les Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société KOVACIC INDUSTRIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIETE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

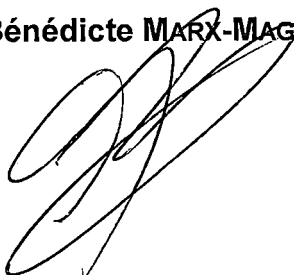
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

STRASBOURG, le 28 février 2020

Le Commissaire aux Comptes,
MAGAR AUDIT ET ASSOCIES

Bénédicte MARX-MAGAR

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned below the printed name.

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 630	18 180	450	
Fonds commercial (1)	72 500		72 500	72 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 000	3 000		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	200 530	174 560	25 970	39 275
Autres immobilisations corporelles	20 515	17 207	3 309	3 343
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	6 155		6 155	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	342 330	212 947	129 383	136 119
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	862 119		862 119	891 500
En-cours de production (biens et services)	63 720		63 720	67 956
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	467 590	7 958	459 632	505 649
Autres créances	48 770		48 770	83 275
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	318 037		318 037	291 143
Charges constatées d'avance (3)	3 698		3 698	1 695
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 763 934	7 958	1 755 976	1 841 218
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 106 264	220 905	1 885 360	1 977 337
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 920	36 920
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	737 000	701 000
Report à nouveau	69	33
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	112 399	136 247
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 436 388	1 424 200
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	316	346
Emprunts et dettes financières diverses (3)	209	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	374 841
Dettes fiscales et sociales	165 970	177 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70	157
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	448 971	553 137
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 885 360	1 977 337
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	448 871	553 137
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	316	346
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	3 108 246	3 236 385
Production vendue (services)	190 392	197 586
Chiffre d'affaires net	3 298 638	3 433 971
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée	-4 236	15 391
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	83	22 070
Autres produits	12	14
Total I	3 294 497	3 471 446
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 835 362	2 031 489
Variations de stock	29 381	-8 581
Autres achats et charges externes (a)	397 994	394 806
Impôts, taxes et versements assimilés	43 812	46 895
Salaires et traitements	540 556	538 387
Charges sociales	288 783	297 953
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	17 520	18 122
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 326	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	15	6 465
Total II	3 154 750	3 325 537
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	139 747	145 909
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	18 668	17 975
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	18 668	17 975
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	10 525	11 164
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	10 525	11 164
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	8 143	6 811
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	147 891	152 721



Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	35	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	35	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	35	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	35 527	16 474
Total des produits (I+III+V+VII)	3 313 201	3 489 421
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 200 802	3 353 174
BENEFICE OU PERTE	112 399	136 247
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KOVACIC INDUSTRIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 885 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 112 399 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 15 juin 2014 modifié par les règlements n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 26 décembre 2016, n°2017-01 du 5 mai 2017 et n°2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 5 ans
- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 5 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	72 500			72 500
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 800		18 630
Immobilisations incorporelles	89 330	1 800		91 130
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 444	850	26 764	200 530
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 256		2 891	15 365
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	717	1 980		2 697
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		6 155		6 155
Immobilisations corporelles	250 871	8 985	29 655	230 200
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	21 000			21 000
Immobilisations financières	21 000			21 000
ACTIF IMMOBILISE	361 201	10 785	29 655	342 330



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 800	8 985		10 785
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 800	8 985		10 785
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		29 655		29 655
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		29 655		29 655

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2019
Éléments achetés	72 500
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	72 500

Le poste « Fonds commercial » s'élève à 72 500 € et concerne l'acquisition du fonds exploité par la société. Conformément à l'article 214-15 du PCG, et en vertu de la présomption de non limitation de la durée d'utilisation (PCG Art. 214-3), ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'un amortissement, mais d'un test de dépréciation réalisé sur la base des éléments de rentabilité et de Chiffres d'Affaires qui ne révèle pas de perte de valeur durable.



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
Immobilisations incorporelles	16 830	1 350		18 180
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000			3 000
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	187 169	14 155	26 764	174 560
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 980	1 549	2 891	13 638
- Matériel de transport	2 454			2 454
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	649	466		1 114
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	208 252	16 170	29 655	194 767
ACTIF IMMOBILISE	225 082	17 520	29 655	212 947



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 541 058 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	21 000		21 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	467 590	467 590	
Autres	48 770	48 770	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 698	3 698	
Total	541 058	520 058	21 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 847
Fact. à établir Kovacic Hab.	218 780
Total	223 626



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 499 999,88 euros décomposé en 14 115 titres d'une valeur nominale de 35,42 euros.



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 448 871 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	316	316		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 306	282 306		
Dettes fiscales et sociales	165 970	165 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	279	279		
Produits constatés d'avance				
Total	448 871	448 871		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	209			

Charges à payer

	Montant
FNP Kovacic habitat	133 327
FNP Magar M2A	4 680
Fournisseurs - fact. non parvenues	9 216
FNP Mga	5 184
FNP Kovacic SC	1 386
Agios courus à payer	316
CAP formation continue	181
CAP effort de logement	2 656
Total	156 946



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 698		
Total	3 698		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	3 108 246		3 108 246
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	190 392		190 392
TOTAL	3 298 638		3 298 638



Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

1° Catégorie des Ouvriers

Les indemnités de fin de carrière des ouvriers sont intégralement prises en charge par la Caisse Pro BTP.

2° Catégorie des ETAM

La catégorie des ETAM a été externalisée, la dotation pour l'année 2019 s'est élevée à 3 904 Euros :

La valeur totale du contrat s'élève à 19 423.46 Euros (Banque Populaire, contrat JI/000301).

Le calcul de ce passif social valorisé au 31 décembre 2019 par la banque s'élève à 42 007 Euros.



KOVACIC INDUSTRIES

Société par Action Simplifiée au capital de 500.000 €
47 Rue de la Gare

67120 ERNOLSHEIM S/BRUCHE

RCS SAVERNE 508 446 945
SIR : 508.446.945.00018 / 4332B

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les Conventions Réglementées

**Assemblée Générale d'Approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 17 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés d'une nouvelle convention mentionnée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En date du 10 janvier 2019, une convention de prestations de services a été conclue entre la Société KOVACIC DEVELOPPEMENT, d'une part, et les Sociétés KOVACIC HABITAT et KOVACIC INDUSTRIE, d'une autre part.

Au regard de cette même convention, la Société KOVACIC DEVELOPPEMENT a facturé à votre société la somme de 36.244 € H.T. au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions statutaires de votre société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Convention entre la SCI KOVACIC IMMO-E ET KOVACIC INDUSTRIES :

Un bail commercial entre la SCI KOVACIC IMMO-E et la SAS KOVACIC INDUSTRIES a été conclu au 1^{er} juin 2018 pour un ensemble immobilier de 3.421m² loué à partir du 1^{er} juin 2018 pour un loyer mensuel de 10.500 € HT.

Les loyers s'élèvent à 147.600 € H.T. sur l'exercice 2019.

La Société KOVACIC INDUSTRIES a pris en charge l'impôt foncier de la Société SCI KOVACIC IMMO-E pour un montant de 7.680 €.

B Refacturation entre KOVACIC INDUSTRIES ET KOVACIC HABITAT :

La Société KOVACIC INDUSTRIES facture à la Société KOVACIC HABITAT les produits fabriqués et livrés en fonction du Prix de Vente HT avec une remise variable selon la nature des produits variant de -40 % à -50 %. Le montant total des ventes est de 2.219.923 € HT.

Il convient de relever que le tarif ainsi pratiqué est conforme au tarif usuel avec les autres revendeurs.

La Société KOVACIC INDUSTRIES a refacturé à la Société KOVACIC HABITAT la mise à disposition de personnel pour l'année 2019 pour un montant de 172.291 € H.T.

Convention de partage des frais généraux et mise à disposition de personnel

Suite aux précédentes conventions, il a été prévu une refacturation des charges entre les deux parties en fonction des clés de répartitions.

Le total de ces refacturations pris en charge par la Société KOVACIC INDUSTRIES au titre de l'année 2019 s'élève à 45.777 € H.T.

La Société KOVACIC HABITAT a refacturé la mise à disposition de personnel, pour un montant de 65.329 € HT à la Société KOVACIC INDUSTRIES.

Poste d'Equipement :

La Société KOVACIC INDUSTRIES a facturé à la Société KOVACIC HABITAT une quote part du poste d'équipement soit la somme de 10.026 € H.T.

C. Convention entre Sc KOVACIC ET KOVACIC INDUSTRIES :

La Société Sc KOVACIC fait bénéficier la Société KOVACIC INDUSTRIES de ses compétences en matière de gestion et d'administration.

Le coût de ces prestations est fixé à 2,75 % du Chiffre d'Affaires de la société bénéficiaire.

A ce titre, pour l'année 2019, il a été décompté un montant HT de 49.455 € de prestation administrative.

Une convention de trésorerie a été conclue entre la Société Sc KOVACIC et la Société KOVACIC INDUSTRIE en date du 23 décembre 2010.

A ce titre, le compte courant de la Société Sc KOVACIC fait apparaître au 31 décembre 2019, un solde débiteur de 18.001 €.

Ce compte courant n'a pas fait l'objet de rémunération.

STRASBOURG, Le 28 février 2020

**Le Commissaire aux Comptes,
MAGAR AUDIT & ASSOCIES (M2A)**

Bénédicte MARX-MAGAR

